

Se sont portés candidats :

En qualité de délégués titulaires : François ORLANDI et Gérard ROMITI

En qualité de délégués suppléants : Jean-Toussaint MORGANTI et Nicolas QUILICI

Votants : 34

Abstention : 0

Ont obtenu :

En qualité de titulaires :

François ORLANDI : 34 voix

Gérard ROMITI : 34 voix

En qualité de suppléants :

Jean-Toussaint MORGANTI : 34 voix

Nicolas QUILICI : 34 voix

François ORLANDI ayant obtenu 34 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, Gérard ROMITI ayant obtenu 34 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;

Jean-Toussaint MORGANTI ayant obtenu 34 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de suppléant au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Nicolas QUILICI ayant obtenu 34 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de suppléant au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

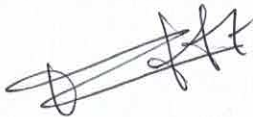
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de :

- **DESIGNER** en tant que représentants de la communauté de communes du Cap Corse au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate les conseillers communautaires suivants :

En qualité de délégués titulaires : François ORLANDI et Gérard ROMITI

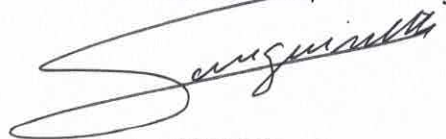
En qualité de délégués suppléants : Jean-Toussaint MORGANTI et Nicolas QUILICI

Le secrétaire de séance,



Marie-Jeanne FANTOZZI

Le Président,



Patrick SANGUINETTI